

NOTE EXPLICATIVE – PREVISIONS BUDGETAIRES PLURIANNUELLES
MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 DU BUDGET 2023

Depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles pour les 5 années futures qui doivent être arrêtées par le conseil communal.

En 2024-2025, nous sommes en mali à l'exercice propre et nous revenons à l'équilibre dès 2026. Le mali en 2025 est minime, à savoir - 749,29€.

Les résultats en mali s'expliquent entre autres par le fait que nous n'avons pas encore reçu l'estimation pluriannuelle des additionnels à l'IPP actualisée.

Les prévisions proposées au conseil sont les prévisions pluriannuelles actualisées pour 2024-2028 suite à la MB n°2 du Budget 2023 et ont été établies suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

Personnel : 2,50% d'index entre 2024 et 2028 comme le propose la tutelle ;

Fonctionnement : mêmes chiffres que la Modification Budgétaire n°2 de 2023, mais l'énergie est indexée de 2% par an (éclairage public, électricité, gaz et carburant). Les 2% correspondent à un taux de projection standard fourni par la tutelle ;

Transfert : Prévision d'augmentation de 2% pour le centre omnisports et les fabriques d'églises par an, 5% par an pour la Zone de Police, suivi de leurs propres prévisions pluriannuelles en ce qui concerne le CPAS et de la Zone de Secours de la Wallonie picarde ;

Dettes : suivi du tableau de la dette de Belfius + 40.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires

Recettes

Prestation : Le crédit spécial de Recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles, et les mêmes montants que la Modification Budgétaire n°2 de 2023 ont été repris en ce qui concerne ces recettes de prestation ;

Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels au Précompte Immobilier. Les chiffres des Additionnels à l'impôt des personnes physiques sont en attente (les estimations pluriannuelles de fin 2022 ont donc été reprises mais elles doivent être actualisées), 2% par an pour les additionnels véhicules ;

Dettes : pas de changement.